

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20364718

Déposé
22-12-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0432619307

Nom(en entier) : **SOGEM**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Grimard 39
: 6061 Charleroi**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le onze décembre deux mille vingt.

(…)

Devant **Eric Spruyt**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**SOGEM**", ayant son siège à 6061 Montignies-Sur-Sambre, Rue Grimard 39, ci-après dénommée la "*Société*".

(…)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Augmentation de capital en numéraire.

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de 600.000,00 EUR, pour le porter de 520.600,00 EUR à 1.120.600,00 EUR.

L'assemblée décide que l'augmentation de capital sera réalisée par apport en numéraire et sans émission de nouvelles actions.

L'augmentation décide que l'augmentation de capital sera libérée à concurrence de cent pourcent (100%).

(…)

3. Les apports en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 7:195 du Code des sociétés et des associations, sur un compte spécial au nom de la Société, auprès de la banque ING Gosselies, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 2 décembre 2020, laquelle a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.

(…)

QUATRIEME RESOLUTION: Modification des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions prises, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant:

*"Le capital est fixé à un million cent vingt mille six cents euros (€ 1.120.600,00).**Il est représenté par mille trois cent trente (1.330) actions, sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital."*

(…)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.***Eric SPRUYT**
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").